

RÉUNION DU CEDIN

Jeudi 11 avril 2019 – 15 heures
Bibliothèque Patrick-Daillier (s. 139)

Compte-rendu

Présents : A. Beaudouin, P. Bodeau-Livinec, C. Bories, J. Bouloy, R. Chemain, M. Duclaux de l'Estoille, J. Dupendant, M. Esnault, M. Eudes, A. Fahrner, M. Forteau, E. Gabriel, J. Gavriloff, L. Gomez Echeverri, V. Grandaubert, S. Grosbon, A. K. Kpla, F. Latty, M. Montjoie, A. Mostarshedi, G. N. Moussodji, J. Roux, E. Vanspranghe, A. Vernhes.

Excusés : B. Beauchesne, F. de Bérard, M. Cuq, C. Deplagne, A. Diakite, T. Dufour, B. Farroukh, A. Hermet, L. Jandard, B. Samson.

1. CEDIN

- Membres du CEDIN

- *Qualifications* :

Le CNU a qualifié les membres du CEDIN suivants :

- MCF 01 : Léonor Jandard, thèse sur « La relation entre l'arbitre et les parties. Critique du contrat d'arbitre » (dir. F.-X. Train)

- PR 02 : Clémentine Bories (art. 46-1)

- *Départ temporaire* :

- Nabil Hajjami a été recruté à la Direction des affaires juridiques du Quai d'Orsay.

- *Soutenance de thèse* :

- Alexandre Hermet (membre associé du CEDIN, ancien ATER), « La convergence des pratiques conventionnelles internationales Étude du rôle des traités dans la formation de la coutume » (dir. C. Santulli), Université Paris 2, le 27 mars 2019

- *Soutenance à venir* :
 - Jelena Aparac, « La responsabilité internationale des entreprises multinationales pour les crimes internationaux commis dans les conflits armés non internationaux » (dir. M. Eudes), le 20 mai 2019
- *Membres associés* :

L'Assemblée du CEDIN accueille à l'unanimité le membre associé suivant :

- Markus Beham – il a soutenu sa thèse en cotutelle en 2016 sur le sujet : « Doctrinal Illusion and State Interest : an Analysis of 'Non-Treaty' Law for 'Moral Concepts' » (dirs. J.-M. Thouvenin, Ch. Stadler)

- Évaluation du CEDIN par le HCERES

Le rapport final HCERES est très positif, même s'il relève le manque de moyens alloués par l'université au CEDIN, en décalage avec ses ambitions et son rayonnement. Le Comité relève notamment :

Le CEDIN est un centre de recherche reconnu nationalement et internationalement dont la production et l'activité scientifiques en font l'un des centres de recherche majeurs en droit international.

Le CEDIN est un centre de recherche qui a su faire le lien entre la formation de niveau master et doctoral et la recherche. Les doctorants sont systématiquement impliqués dans les travaux de recherche collectifs de l'unité de recherche, démarche qui caractérise le CEDIN.

Le CEDIN est un centre qui vit « bien » et qui s'est donné avec le temps une forme d'identité fonctionnelle.

Le CEDIN affiche une politique ambitieuse autour de trois champs de recherche scientifique et de huit thématiques de recherche, ce qui suppose le développement de sources de financement qui ne se limitent pas à des dimensions d'abord locales. Le développement des publications en anglais par les membres du centre, affirmé au cours du précédent contrat, devrait être encouragé même si les membres du centre affichent vouloir aussi assurer le développement à l'international d'une francophonie juridique.

Le HCERES a formulé trois recommandations au CEDIN :

A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche

En l'état actuel des choses et en particulier des dotations financières allouées à ce centre depuis quelques années, tout en intégrant la situation présente en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs, le CEDIN se doit de réfléchir à de nouveaux axes d'insertion professionnelle en particulier pour ses doctorants/docteurs.

Cette recommandation, peu claire, donne lieu à des interprétations différentes de la part des membres du CEDIN. F. Latty l'interprète comme prônant l'augmentation du nombre de CIFRE. D'après S. Grosbon, il s'agit d'une invitation aux enseignants-chercheurs à utiliser leurs réseaux pour faciliter l'intégration professionnelle des doctorants.

Le CEDIN est sensibilisé à la participation aux grands projets de recherche (projets européens, ANR, internationaux) via L. Gomez Echeverri. Ces projets pourraient permettre de financer quelques doctorants et favoriser leur intégration professionnelle.

B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité

Le CEDIN devrait développer une approche plus concentrée et équilibrée en matière de recherche et de recrutement. La dimension paritaire doit être encouragée tout comme l'accentuation de la formation des doctorants en matière éthique.

Concernant la parité, le CEDIN a lui-même reconnu dans le rapport d'autoévaluation le déséquilibre au niveau du corps des professeurs et la nécessité d'y remédier.

Quant à l'accentuation de la formation des doctorants en matière éthique, F. Latty a répercuté ce point auprès du Conseil de l'Ecole doctorale. Des manifestations à ce niveau et à celui de l'établissement seront bientôt organisées sur ces questions. Il ne semble pas nécessaire d'organiser au niveau du CEDIN des formations supplémentaires, d'autant que les questions d'éthique de la recherche doivent aussi être abordées dans le cadre de la relation bilatérale entre le doctorant et la personne qui dirige ses travaux.

C – Recommandations concernant les perspectives scientifiques à cinq ans et la faisabilité du projet

Vouloir initier au sein de trois champs de recherche, huit thématiques différentes dont certaines doivent être mieux identifiées, y compris sur le plan interne, paraît ambitieux mais difficile notamment au regard des moyens financiers et humains attribués ; de plus, certains de ces axes ne sont pas en eux-mêmes des axes structurants de la recherche. Il est recommandé de « prioriser » les thématiques affichées tout en assurant une plus grande responsabilisation de ces axes.

Les huit thématiques sont des exemples non exhaustifs de sujets que le CEDIN entend embrasser, en fonction de l'évolution de la pratique et de l'actualité internationales, conformément à sa politique de réactivité. Les trois axes principaux sont maintenus quoique légèrement amendés : droit international public ; droit international privé, transnational et arbitrage international ; droit européen (droit de l'Union européenne, droit de la Convention européenne des droits de l'homme).

S'agissant de la « responsabilisation » de ces axes, la question est débattue de nommer un.e responsable pour chacun des trois axes. L'Assemblée du CEDIN considère qu'au vu des effectifs du centre et de l'approche pluridisciplinaire de la plupart de ses membres, il n'y a pas lieu de nommer un responsable pour chaque axe.

Le HCERES note que la durée des thèses au CEDIN est trop longue (6,5 ans en moyenne). F. Latty relève que cette durée excessive n'est pas propre au CEDIN mais qu'il faut indiscutablement améliorer ce point.

- Règlement intérieur du CEDIN

La modification du règlement intérieur du CEDIN envisagée dès 2018 n'a pas encore été menée à son terme. Un projet sera transmis au Conseil puis à l'Assemblée du CEDIN.

- Doctorat *honoris causa*

A la suite d'un appel à candidatures de l'Université et après consultation du Conseil du CEDIN, décision a été prise de proposer la candidature du Président de la Cour internationale de Justice, S.E. Abdulqawi Ahmed Yusuf. La réponse de la Présidence de l'Université est attendue.

- Programme PAUSE

M. Aimé-Parfait Niyonkuru, chercheur burundais en exil, rejoindra le CEDIN pendant 6 mois à partir du 25 octobre 2019. Il conviendra de l'intégrer autant que possible aux activités de recherche du Centre, et notamment aux colloques de fin d'année.

- Bureau des doctorants

Le Bureau des doctorants n'ayant plus d'activité visible, F. Latty propose qu'à la rentrée de septembre 2019 un nouveau Bureau soit désigné par les doctorants. Un représentant auprès du Conseil du CEDIN serait choisi parmi les trois membres du Bureau.

- Contrats doctoraux 2019

Lors du dernier Conseil de l'Ecole doctorale, la procédure de sélection pour les contrats doctoraux a été discutée et modifiée. Désormais, les candidats ne seront plus proposés par les Masters 2 mais sélectionnés par les centres de recherche, ce qui laisse la possibilité aux étudiants de l'extérieur de candidater conformément aux dispositions réglementaires applicables. Les candidats dont les travaux seront dirigés par un membre du CEDIN devront se déclarer auprès de l'Ecole doctorale et de la direction du CEDIN. En cas de pluralité de candidatures, le CEDIN mettra en place une procédure de sélection par un comité d'enseignants-chercheurs HDR (hors directeurs de thèse pressentis).

Le comité de l'Ecole doctorale qui auditionnera et sélectionnera les candidats sera composé des directeurs de laboratoire ou de leur représentant HDR et des cinq personnalités extérieures membres du Conseil de l'ED.

Les appels à candidature pour les contrats doctoraux ComUE (mai) et UPN (septembre) seront diffusés par l'ED et transmis par la direction du CEDIN aux enseignants-chercheurs HDR.

- Comités de suivi individuel (CSI) des doctorants

La question des CSI a été aussi discutée au Conseil de l'Ecole doctorale. Si l'on applique strictement la réglementation, tout doctorant devrait passer chaque année devant un comité de suivi individuel, ce qui est extrêmement lourd à organiser. Jusqu'à présent, l'Ecole doctorale a obtenu des dérogations. Cette année la procédure concernera uniquement les étudiants qui s'inscriront en 3^{ème} et en 5^{ème} année. Ceux qui s'inscriront en 4^{ème} année devront seulement remplir le formulaire et le faire signer par le directeur du CEDIN.

Les CSI, dont la nature est essentiellement administrative, coexistent avec les comités de thèse organisés au niveau du CEDIN qui sont bien davantage l'occasion de discuter du fond des travaux doctoraux. Franck Latty rappelle que chaque doctorant peut demander à bénéficier d'un tel comité à tout moment de sa thèse. Les doctorants intéressés sont invités à contacter, en accord avec le directeur de thèse, Franck Latty et Lucyna Gomez Echeverri.

- Bibliothèque du CEDIN

F. Latty insiste, après avoir envoyé un courriel en ce sens aux doctorants financés en charge de la surveillance de la Bibliothèque, sur le respect des créneaux de la permanence. Si à titre

exceptionnel, un doctorant doit être absent, il lui appartient de trouver quelqu'un pour le remplacer, et non de laisser la secrétaire générale du CEDIN s'en charger.

- EUR

Le CEDIN fait partie des centres participant au projet d'École universitaire de recherche déposé par M. Benlolo-Carabot (École européenne universitaire de recherche Espace et justice).

- FIND

Le nouveau directeur de la FIND est Mathieu Soula, professeur d'histoire du droit rattaché au CHAD. Une lettre de la FIND est régulièrement diffusée par Carine Benayoun. Les membres du CEDIN sont invités à l'informer de leurs dernières publications.

2. Suivi des programmes de recherche ComUE

- « Villes et droit international » (A. Beaudouin, M. Forteau)

Le 4^{ème} colloque, sur le thème « Villes, migrations et droit international », sera organisé à Nice le 6 juin.

Le 2^{ème} colloque « Villes, violence et droit international » sera publié chez Pedone.

Jean-Louis Iten est en charge de la publication du 3^{ème} colloque (« Ville, développement durable et droit international »).

- « Les camps et le droit » (L. Dubin, A.-L. Chaumette, M. Eudes, M. Beulay)

La publication de l'ouvrage final est prévue pour l'automne 2019 (Institut universitaire Varenne).

- « Les archives et le droit international » (P. Bodeau-Livinec, J.-L. Iten, Y. Potin)

La deuxième tranche de financement a été obtenue. Le comité de pilotage doit discuter des prochains développements du programme.

Une publication aux éditions CNRS est envisagée.

Une journée d'étude est organisée le 10 juin 2019 au Cambodge, avec plusieurs co-financements (notamment par l'Ambassade de France au Cambodge), sur le thème « Les archives au Cambodge, une perspective internationale ». Interviendront notamment Pierre Bodeau-Livinec, Anne Thida Norodom, Aude Brejon, Marie Cornu.

Fin novembre 2019, sera organisé aux Archives nationales un colloque sur les archives et les institutions internationales.

Mathias Forteau a suggéré une conférence d'actualité sur les archives du Rwanda.

- « Les biens communs » (C. Bories, S. Boussard, A. Danis-Fatôme)

Concernant l'axe culturel, dans le prolongement du colloque « A qui appartiennent les collections muséales ? » organisé le 7 février à Nanterre, l'acte II de la réflexion autour du retour des collections muséales sera organisé le 3 octobre 2019, soit au Quai Branly, soit à Versailles (organisateurs : C. Bories, avec Ph. Charlier du Musée du quai Branly, C. Bouglé-Le Roux et M. Clément-Fontaine de l'UVSQ). Seront abordées des questions non traitées en février, tels que le marché de l'art, le droit comparé ou la question spécifique des restes humains et des objets de culte. Une publication commune pour les deux journées d'étude est envisagée.

Concernant l'axe numérique, le 4 avril 2019 a eu lieu un colloque sur le thème : « Biens communs et accès aux contenus numériques ». En juin ou à la rentrée, une nouvelle conférence est prévue sur le sujet : « Les biens communs dans le droit positif », à Paris Nanterre, avec A. Lucarelli, S. Vernac et V. Peugeot. De plus, un *workshop* sur « L'eau et les biens communs » (C. Bories, S. Boussard, avec l'Université Federico II de Naples) aura lieu les 23-25 octobre 2019 à la villa Finaly (Florence). Enfin, le 22 novembre 2019, Béatrice Parence organisera une conférence sur la personnification de la nature.

3. Bilan des dernières manifestations

Voir *supra* les dernières manifestations organisées dans le cadre des programmes ComUE.

- 21-22 mars 2019 : Colloque « Nouvelles formes de criminalité internationale, dialogues entre internationalistes et pénalistes » (A.-L. Chaumette, R. Parizot) et Demi-journée d'études des anciens du DU Organisations et juridictions pénales internationales (M. Eudes)

Le colloque a réuni beaucoup de participants et l'échange entre les pénalistes et les internationalistes a été très fructueux. Les contributions doivent être envoyées pour le 15 mai 2019 en vue d'une publication rapide.

La demi-journée des anciens du DU a réuni moins de monde mais les débats furent très intéressants. La meilleure intervention de cette demi-journée sera publiée avec les actes de colloque. Concernant les autres contributions, M. Eudes vient d'avoir un accord pour les publier dans la *Revue des droits de l'homme*.

4. Prochaines manifestations

- Entretiens de droit international privé (F. de Bérard)

Pas d'information.

- 14 juin 2019 : colloque « Communication médiatique de l'Etat et droit international » (M. Forteau, F. Latty)

Le colloque est annoncé sur la grande bache à l'entrée du campus. Le programme est presque bouclé. Après appel à contributions, trois doctorants du CEDIN ont été sélectionnés pour présenter une communication lors de la table ronde finale. La participation d'un journaliste

spécialiste de géopolitique est recherchée. Plusieurs noms ont été proposés par les membres du CEDIN.

- Automne 2019 : Journée d'étude CDI/CEDIN « Ligne(s) rouge(s) et seuils en matière de recours à la force » (O. Corten et N. Hajjami)

Le colloque aura probablement lieu en novembre 2019.

- Automne 2019 : Colloque en droit international humanitaire (M. Eudes)

O. de Frouville organisant un important colloque de droit international humanitaire à l'automne 2019, le projet est repoussé à 2020. Le sujet sera déterminé en fonction des thèmes abordés lors du colloque de Paris 2.

- Journée Patrick Daillier 2019 (S. Grosbon)

Sophie Grosbon a accepté de piloter l'organisation de cette journée. Plusieurs thèmes sont suggérés par des membres du CEDIN : l'UE et la Palestine (P. Bodeau-Livinec), la participation de l'Union européenne à l'élaboration du droit international (R. Chemain), le statut de l'Union européenne par rapport aux traités (M. Forteau).

- Colloque « L'administration des juridictions internationales » (P. Bodeau-Livinec, F. Latty)

Le colloque est reporté à 2020.

5. Publications

Voir *supra* les publications prévues dans le cadre des programmes ComUE.

- Parution des actes du colloque « Université, égalité, parité » (dir. S. Grosbon)

L'ouvrage vient de paraître aux éditions de l'Institut Varenne : <https://cedin.parisnanterre.fr/publications/universite-egalite-parite-l-egalite-femmes-hommes-a-l-universite-apres-la-loi-sur-l-enseignement-superieur-et-la-recherche--904331.kjsp?RH=1498046095120>

- Actes du colloque « Religion et droit international » (A.-L. Chaumette, N. Haupais)

La sortie est imminente aux Editions Pedone.

- Actes du colloque « Mers fermées et semi-fermées » (J.-M. Thouvenin)

La sortie devrait intervenir avant septembre 2019 aux Editions Pedone.

- Ouvrage collectif du CEDIN sur le droit international des immunités (P. Bodeau-Livinec, M. Forteau)

Une réunion avec les contributeurs a été organisée. Certaines contributions ont déjà été réunies, les autres étant attendues pour le 15 mai 2019. Les textes définitifs devront être remis le 30 juin.

- Actes du colloque « Nouvelles formes de criminalité internationale. Dialogue entre internationalistes et pénalistes » (A.-L. Chaumette, R. Parizot)

Les contributions doivent être envoyées pour le 15 mai 2019.

- Actes de la journée en hommage à Hubert Thierry

Serge Sur s'occupe de la publication de cette journée chez Pedone.

- Réédition par le CEDIN de *La politique juridique extérieure* (Guy de Lacharrière)

Le président d'Economica, qui ne souhaite pas rééditer l'ouvrage n'a pas répondu à la proposition du CEDIN de le faire rééditer ailleurs, ce qui semble compromettre le projet.

6. Partenariats du CEDIN

- ADESFA (Appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique)

Un appel à projets a été lancé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour accompagner les initiatives de coopération académique des établissements français sur l'ensemble du continent africain. La direction des relations internationales de l'Université ayant diffusé l'information très tardivement, P. Bodeau-Livinec avec l'appui de L. Gomez-Echeverri a monté un dossier en urgence, qui *in fine* a fusionné avec celui de L. Folliot-Lalliot (CRDP).

Le projet soumis, intitulé « Droit public et international des affaires », a pour objectifs i) la co-construction d'un co-diplôme en droit public des affaires avec l'Université A. Ouattara à Bouaké, ii) la création d'un Réseau d'enseignants en droit de la commande publique en Afrique francophone, iii) l'exploration de la constitution d'un consortium entre les universités Paris Nanterre et A. Ouattara avec l'Université A.O. Diop de Dakar en vue de lancer une Ecole franco-ivoirienne-sénégalaise de droit international économique.

- Coopération avec le CERDA (Tunisie)

Une délégation tunisienne du Centre d'études de recherches et de documentation des avocats (Tunisie) s'est rendue au CEDIN le 29 mars 2019, sur recommandation de Géraud de La Pradelle. La délégation, qui a été reçue par F. de Bérard, souhaite lancer des projets de coopération avec un centre de recherche universitaire en France dans le domaine du droit des affaires et du droit du commerce international.

- Partenariat CEDIN/OCDE: *International Organisations Partnership for Effective International Rule-Making*

Le CEDIN reste impliqué dans ce partenariat mais n'y participe plus de manière effective. Les membres du CEDIN, y compris doctorants, souhaitant s'impliquer sont invités à contacter F. Latty.

- Partenariat CEDIN/IDLO (International Development Law Organization): *Investment Support Programme for the Least Developed Countries (ISP/LDCs)*

Pas de développement notable.

7. Divers – informations

- Ecole d'été de droit international de Nanterre / Nanterre International Law Summer School

Le programme a été finalisé. Un certain nombre de places étant encore disponibles, il est décidé de lancer une nouvelle campagne de communication autour de l'Ecole. Les étudiants de L3 sont susceptibles de participer. Les doctorants bénéficient d'un tarif préférentiel.

<https://sites.google.com/view/eedin-nilss/accueil>

- 40 ans du CEDIN en 2021

Pas de développement notable.

- AEDIN

La conférence sur les métiers du droit international organisée en mars 2019 a été un succès.